

<http://www.snetap-fsu.fr/Reforme-territoriale-Courrier-de.html>



Réforme territoriale : Courrier de la FSU au Premier Ministre

- Les Dossiers - Vie fédérale -

Date de mise en ligne : jeudi 19 février 2015

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

de **üBernadette Groison, Secre taire Ge ne rale de la [FSU](#)**

à Monsieur Manuel VALLS, Premier Ministre
Ho tel de Matignon
57 rue de Varenne
75700 Paris
Les Lilas le, 28 janvier 2015

La re forme territoriale voulue par le gouvernement en est a sa troisie me e tape.

Apr e les votes de la loi MAPTAM et de la loi de rede finition de la carte des re gions me tropolitaines, le projet de loi NOTRE est en discussion au parlement.

Dans le me me temps se pre parent, d'un co te la revue des missions de l'Etat sous l'autorite de M. Thierry Mandon, de l'autre une re organisation des services de l'Etat conse cutive a la fusion de plusieurs re gions.

Ces deux projets sont mene s en laissant a l'e cart de la concertation les repre sentants des personnels comme ceux des usagers.

Or, depuis deux ans se succe dent des de clarations contradictoires (sur l'avenir des de partements par exemple), des projets de lois sont publie s puis abandonne s ou profonde ment transforme s.

Concernant par exemple la clause ge ne rale de compe tence, le gouvernement a change plusieurs fois de position. Cela ne donne pas une grande lisibilite du projet poursuivi par le gouvernement.

La revue des missions de l'Etat a e te pre sente e comme inde pendante de la re forme territoriale, alors me me que la ne cessaire re flexion sur les domaines des politiques publiques comme la question des compe tences, aurait du e tre un pre alable aux de bats qui se me nent aujourd'hui au parlement et aux de cisions qui vont s'y prendre afin de pre ciser ce qui rele ve du ro le de l'E tat et de celui des collectivite s.

Les quelques concertations dans les territoires ont peut-e tre re uni des agents et des usagers mais nos structures syndicales locales ont e te , aux mieux, convie es a des re unions, non pas pour donner un avis, mais pour e tre informe es des conclusions des groupes de travail.

Certains ministe res travaillent a leur re organisation territoriale dans la pre cipitation et dans l'opacite , voire dans la confusion et sans perspective d'ensemble.

Les organisations syndicales sont au mieux informe es apre s coup des de cisions en cours, mais ne sont jamais en possibilite de donner leur avis en amont.

Quant aux lois de re forme territoriale, comme nous avons de ja eu l'occasion de le dire, la encore l'avis des organisations syndicales concerne es n'est pas sollicite , encore aujourd'hui concernant par exemple la re partition

des missions et les transferts envisagés.

Au mieux, l'avis des CESER est-il parfois demandé, mais souvent dans des délais peu propices à une réflexion approfondie.

Nous tenons donc d'abord à dire notre désapprobation sur la méthode qui ne reconnaît pas par elle-même la représentation des personnels.

Or, ce sont eux qui au quotidien assument les missions de service public et le bon fonctionnement des services.

Un réel dialogue social sur ce sujet aurait certainement été très utile à l'évolution d'un sujet structurant pour notre modèle social.

Sur le fond, la [FSU](#) a toujours contesté le fait que la préoccupation économique sous-tende la réorganisation territoriale ainsi que la revue des missions de l'Etat au détriment d'une réflexion sur les besoins et la définition des missions.

Augmenter la compétitivité de territoires dans le cadre de la concurrence économique européenne, inscrire la réduction des dépenses publiques, y compris pour les collectivités territoriales, dans le cadre du pacte de responsabilité et du pacte de stabilité européenne dans lequel la France est engagée ne permettent pas un débat large et fructueux, et pourtant tellement nécessaire, sur le rôle de l'Etat et des collectivités pour répondre aux besoins et évolutions de notre société.

Le risque est par contre grand d'accroître la mise en concurrence entre territoires et d'aggraver des inégalités territoriales déjà présentes.

La FSU considère que les politiques publiques qui garantissent l'accès aux droits et favorisent la cohésion sociale, sont plus que jamais indispensables.

Des enjeux à la hauteur de la délimitation du périmètre de l'action publique auraient nécessité de s'interroger, au préalable, sur les domaines qui relèvent du rôle de l'Etat et sur ceux qui relèvent des collectivités.

La clause générale de compétence a permis à l'Etat de se défausser sur les collectivités territoriales et a ainsi contribué à accroître les inégalités.

Sa suppression devrait permettre la clarification des rôles des différents acteurs mais interroge en même temps sur ce qu'il adviendra des missions qui ont été laissées par l'Etat et que régions et départements ont assumées au titre de cette clause.

Des pistes telles que des transferts de missions de l'Etat aux collectivités territoriales, à des associations ou au secteur privé sont évoquées dans le cadre de la revue des missions.

La FSU continue de s'opposer à tout désengagement, externalisation ou privatisation de missions.

Des questions primordiales ne peuvent être éludées : quels sont les services publics nécessaires pour répondre

aux besoins de la population ?

A quels niveaux doivent s'exercer les différentes missions ? Avec quels financements ? Quelles performances, quelle égalité territoriale et quelle égalité effective d'accès aux services publics pour toutes et tous ?

Pour la FSU, les missions des collectivités territoriales, l'organisation territoriale de l'Etat doivent être homogènes sur l'ensemble du territoire. Nous refusons par exemple que la mission « colle » soit ici à une métropole, là à une région ou un département.

Pour la FSU, la question des agents, de leurs statuts et de leurs missions est inséparable du développement des services publics. Ainsi, l'Etat doit rester garant des missions de services publics à accomplir, des politiques publiques à mettre en œuvre.

Il doit pouvoir jouer son rôle de régulation, de contrôle et de prospective sans être carter qu'il puisse être acteur du fonctionnement de certains d'entre eux.

Enfin, la question de la démocratie locale et de la démocratie sociale est particulièrement importante.

Les événements dramatiques de ce début d'année montrent la nécessité de rapprocher tous les citoyens des processus de décisions.

Cet aspect n'est pas traité dans la loi mise à part les élections pour les nouvelles collectivités territoriales.

Quel sera l'avenir des CESER ? Que deviendront les instances de concertation ? Quels moyens pour les représentants-salariés pour exercer un mandat correspondant à un territoire plus vaste ?

Le projet de restructuration du CDEN du Rhône, qui semble bien faire l'unanimité contre lui, est un exemple des questions complexes qui se jouent aussi en termes de démocratie et dont on parle bien trop peu.

La FSU défend l'idée que pour mieux répondre aux besoins fondamentaux des usagers sur l'ensemble du territoire, les citoyens ont besoin de services publics de qualité porteurs de valeurs d'égalité et de solidarité.

La Fonction publique, comme l'ensemble des services publics, est au cœur de ces enjeux.

Le statut de la Fonction publique permet aux agents de remplir ces missions d'intérêt général en toute indépendance.

Il s'agit donc de les conforter et la FSU reste très vigilante sur les conséquences que la reorganisation territoriale pourrait avoir sur les conditions de travail et les droits sociaux des agents.

En regard de la hauteur des enjeux, qui portent sur une redéfinition de l'action publique, la FSU pense qu'un débat citoyen est nécessaire. Les personnels, les usagers, les employeurs, les citoyens, les élus et leurs organisations doivent pouvoir mener les changements indispensables.

Nous demandons également que les ministres informent et débattent des réflexions qu'ils mènent, tant dans le cadre de la revue des missions de l'Etat avec les représentants des personnels, que des conséquences pour leurs services de la reorganisation territoriale.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de mes salutations respectueuses.

Bernadette Groison Secrétaire Générale

Copie de ce courrier adresse e a Madame la Ministre, Marylise Lebranchu

ü
<a href='http://www.snetap-fsu.fr/IMG/pdf/1415_073_courrier_1er_ministre_ref_territoriale.pdf' title='PDF - 117.2 ko'
type="application/pdf">



Courrier réforme territoriale